

LA
CHAIRE
EN ACV



ELSA
PACT

↓ MÉTHODE ORIGINALE

PANORAMA DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PORTFOLIO

HVE niveau 3

Approche thématique (option A)

M12 | V 1 | 03/06/21



➔ HVE NIVEAU 3 OPTION A

CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

M13



Préambule : n'a été évalué que le niveau 3 option A de la certification HVE. Les autres niveaux et options n'étant pas éligibles.

Présentation

Mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement (2008), la certification HVE a été créée en 2012 et a, petit à petit, été lancée et diffusée à différentes filières encadrée par les pouvoirs publics. Elle résulte d'un partenariat entre les différentes structures du monde agricole (pouvoirs publics, syndicats, chambres d'agriculteurs, distributeurs ...). Il s'agit d'une démarche volontaire qui est mise en œuvre par les agriculteurs pour valoriser leurs bonnes pratiques.

Objectif

La certification HVE a pour objectif d'identifier et de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de

l'environnement. Elle s'inscrit comme une mention valorisante qui concerne la globalité de l'exploitation agricole. Elle est complémentaire d'autres modes de valorisation des produits, spécifiques à une filière, à un territoire, à un mode de production ou à une qualité de produit.

Cadre méthodologique

La HVE est soumise à une réglementation nationale. Pour conserver cette mention, les exploitations agricoles sont auditées au moins une fois tous les 18 mois par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'agriculture. Cet audit permet de s'assurer du respect des seuils des indicateurs de performance environnementale tout au long de la durée de validité du certificat (label pour une durée de 3 ans). Le niveau 3 évalue la performance de l'exploitation sur 4 thématiques: la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

L'évaluation met en œuvre des indicateurs de résultats, chacun étant composé d'un ensemble d'items. A chaque item correspond une échelle de notation, partant de la note 0 pour la situation de « référence » puis valorisant les actions allant au-delà de ce niveau de référence. Exemple : pour l'item « Utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique » l'échelle de notation est la suivante (où S = % SAU avec méthodes Alternatives) Note de 0 si $S < 25\%$, Note de 1 si $25\% \leq S < 50\%$, Note de 2 si $50\% \leq S < 75\%$, Note de 3 si $S \geq 75\%$. La somme des notes des différents items donne une note globale pour la thématique concernée. Une thématique est validée lorsque cette note est supérieure ou égale à 10 points.

Résultats

Pour être certifiée HVE niveau 3, l'exploitation doit valider les 4 thématiques. Le logo HVE est apposé sur l'emballage des produits issus d'exploitations certifiées.



METHODE ORIGINALE → HVE NIVEAU 3 OPTION A

M13

SYNTHÈSE

- Procédurale
- Analytique
- Relative
- Absolue
- Monocritère
- Multicritère
- Évaluation des services écosystémiques

DOMAINES DE LA DURABILITÉ CONCERNÉS

- Economique
- Social
- Environnemental*

*Rappel : seul le volet environnemental est analysé dans ces fiches.

SPÉCIFICITÉS

GÉNÉRIQUE SPÉCIFIQUE

DOMAINE D'APPLICATION

Agricole

SYSTÈMES ÉTUDIÉS

Exploitation agricole

UTILISATEURS CIBLÉS

Agriculteurs, regroupement d'agriculteurs, auditeurs

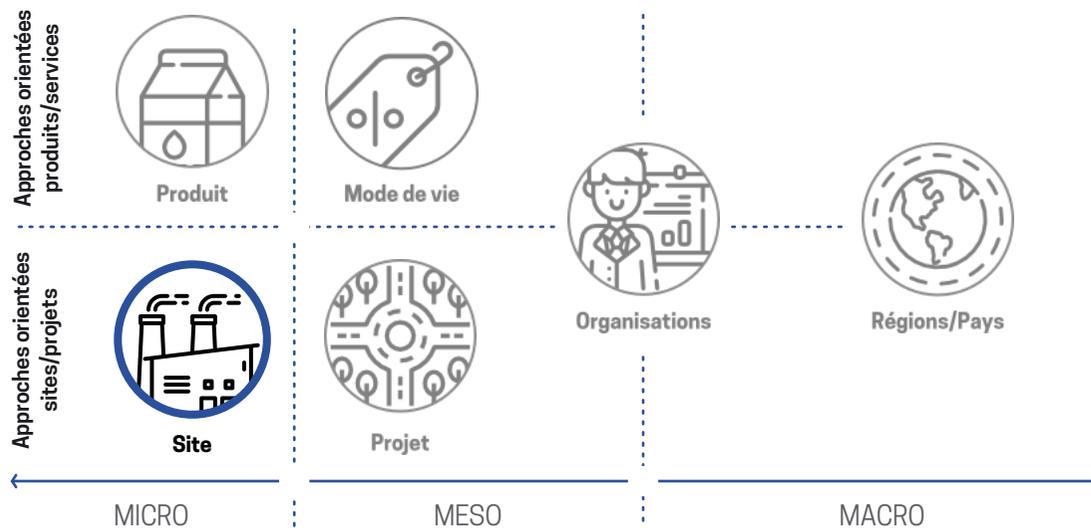
SUPPORT OPÉRATIONNEL

- Ouvrage/guide
- Logiciel
- Questionnaire
- Autre : référentiel

USAGES REVENDIQUÉS POTENTIELS

- Diagnostic
- Ecoconception
- Communication
- Demande réglementaire
- [Autre]

TYPE D'APPROCHE



MÉTHODE
ORIGINALE

HVE NIVEAU 3 OPTION A

M13

PERTINENCE SPATIALE DES EFFETS

- Site générique
- Site dépendant
- Site spécifique

ÉVALUATION DES IMPACTS

- Au regard des services rendus par le système étudié
- Évaluation intrinsèque

TYPE DES ÉVALUATIONS

- Qualitatives
- Semi-quantitatives
- Quantitatives

NATURE DES INDICATEURS

- Simples
- Mesurés
- Prédicatifs réels
- Prédicatifs potentiels

PLACE DES INDICATEURS SUR LA CHAÎNE DE CAUSALITÉ DPSIR*

Force motrice

Cause fondamentale des pressions (agriculture, activités industrielles)

Pression

A l'origine d'un changement d'état (rejets, artificialisation d'un milieu)

Etat

Description du milieu au travers de la mesure de différents paramètres biologiques, physiques, chimiques, hydrologiques

Impact

Correspond à un changement d'état à cause des pressions

Réponse

Actions correctrices pour limiter les impacts

COUVERTURE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Changement climatique



Pollutions



Espèces invasives



Épuisement des ressources abiotiques



Privation d'eau douce



Changement d'utilisation des sols



Épuisement des ressources biotiques

- Couverture partielle ou très partielle de l'enjeu
- Bonne qualité de couverture de l'enjeu

*DPSIR : Driver-Pressure-State-Impact-Response (Force motrice-Pression-Etat-Impact-Réponse)

HVE NIVEAU 3 OPTION A

M13

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION



A. Qualité du jeu des indicateurs

- A.1. Homogénéité des niveaux DPSIR
Évalue si les indicateurs sont placés de façon homogène sur la chaîne causale DPSIR
- A.2. Non redondance des critères
Évalue si le jeu d'indicateurs ne présente pas de chevauchements.
- A.3. Cohérence entre indicateurs et objectifs de la méthode
Évalue si les indicateurs permettent de répondre aux objectifs fixés par la méthode
- A.4. Aptitude à caractériser les effets environnementaux
Évalue l'aptitude à caractériser les effets environnementaux en privilégiant les méthodes les plus élaborées
- A.5. Pertinence environnementale (approche biophysique)
Évalue si la méthode applique une approche de durabilité forte ou faible
- A.6. Pertinence spatiale des effets
Évalue la prise en compte des effets sur les écosystèmes locaux



B. Complétude

- B.1. Portée de la méthode
Décrit le périmètre d'étude couvert par la méthode
- B.2. Couverture des enjeux environnementaux
Évalue si les grands enjeux environnementaux sont couverts par la méthode



C. Transparence et objectivité

- C.1. Accessibilité et transparence
Évalue dans quelle mesure l'utilisateur a accès à une information détaillée sur le mode de calcul et les références utilisées
- C.2. Objectivité de l'agrégation des résultats
Évalue dans quelle mesure l'agrégation des résultats est transparente et objective
- C.3. Objectivité et reproductibilité
Évalue l'objectivité et la reproductibilité de l'évaluation



D. Consensualité

- D.1. Reconnaissance par la recherche scientifique
Évalue le degré de consensus scientifique autour d'une méthode (nb publications scientifiques)
- D.2. Fondements institutionnels
Évalue l'ancrage institutionnel de la méthode



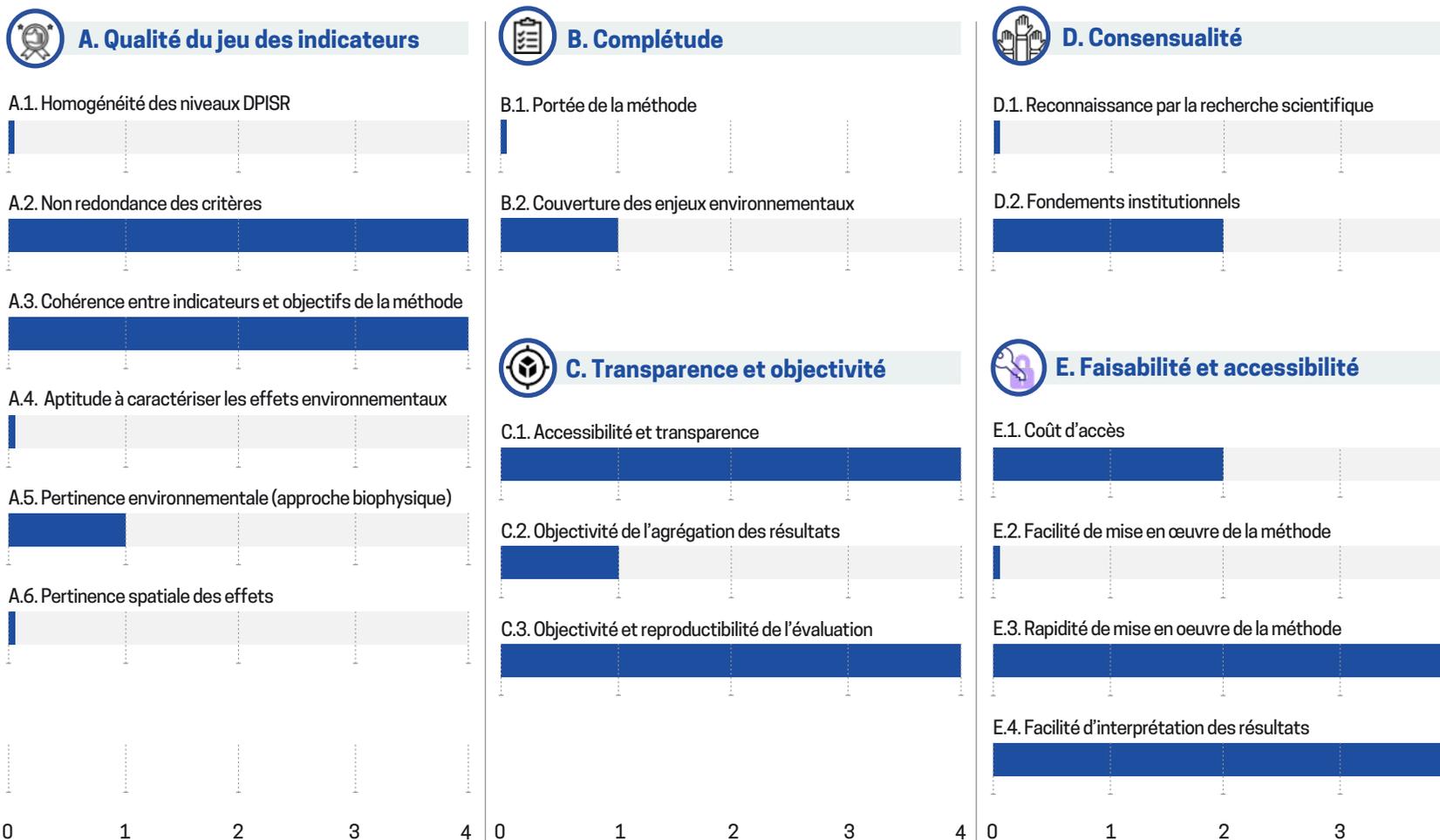
E. Faisabilité et accessibilité

- E.1. Coût d'accès aux outils
Évalue le coût économique pour utiliser la méthode
- E.2. Facilité de mise en œuvre de la méthode
Évalue la facilité de mise en œuvre à partir du niveau de qualification requis de l'utilisateur
- E.3. Rapidité de mise en œuvre de la méthode
Évalue le temps passé pour réaliser une évaluation environnementale avec la méthode
- E.4. Facilité d'interprétation des résultats
Évalue la facilité d'interprétation des résultats par l'utilisateur

HVE NIVEAU 3 OPTION A

M13

ÉVALUATION DÉTAILLÉE

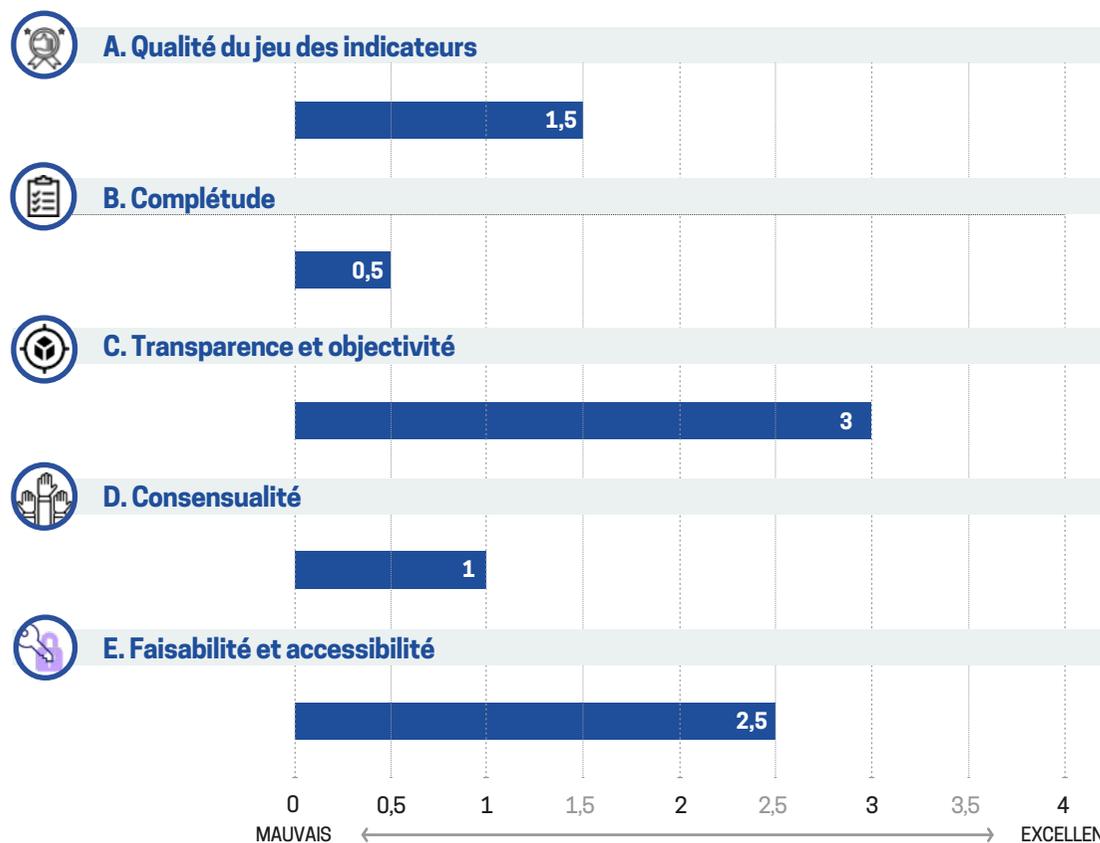


HVE NIVEAU 3 OPTION A

M13

ÉVALUATION GÉNÉRALE

(Méthode d'agrégation explicitée dans le guide méthodologique)



PRINCIPAUX AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Points forts

- La certification HVE est encadrée par les pouvoirs publics français et permet une certification à l'échelle de l'exploitation
- Transparence et objectivité très satisfaisantes
- Facilité d'interprétation

Points faibles

- Forte hétérogénéité des indicateurs sur la chaîne de causalité DPSIR
- Couverture partielle des enjeux environnementaux
- Evaluation basée sur des indicateurs de pratiques ce qui peut conduire à une évaluation approximative des enjeux environnementaux
- Pas de perspective cycle de vie
- Pas de prise en compte des effets sur les écosystèmes locaux
- Pas de reconnaissance de la méthode dans la littérature scientifique.

Commentaires libres. Le seuil à atteindre est peu exigeant 10 points par thématique suffisent pour obtenir la certification. Il peut exister une grande hétérogénéité d'empreinte environnementale entre les exploitations certifiées, d'autant plus que le label ne permet pas d'apposer la note finale sur le produit issu d'exploitation certifiée.

POSTFACE

M13

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Auteurs du Panorama : (de gauche à droite) Mélissa Cornelus (INRAE), Charlotte Pradinaud (INRAE), Ange Villevieille (stagiaire INRAE), Philippe Roux (INRAE)



Comité de suivi : Guillaume Brancourt (Bonduelle) ■ Vincent Colomb (Ademe) ■ Nicolas Geheniau (BRL) ■ François Lataste (BRL) ■ Virginie Leclercq (Suez) ■ Cecile Lovichi (Bonduelle) ■ Catherine Macombe (INRAE) ■ Flore Nougarede (Ademe) ■ Sandra Payen (CIRAD) ■ Thibault Salou (SupAgro) ■ Agata Sferratore (SCP) ■ Louis-Georges Soler (INRAE)

Graphisme et mise en page : Alain Chevallier

Guide réalisé avec le soutien financier de la Chaire ELSA-PACT et de l'ADEME

© Dessins : iStock. © Pictogrammes : flaticon.com

PARTENAIRES ACADÉMIQUES



PARTENAIRES ENTREPRISES



MISE EN GARDE

Les résultats présentés ici reposent sur une méthodologie détaillée dans le guide méthodologique intitulé "Panorama des méthodes d'évaluation environnementale" disponible sur le site : www.elsa-pact.fr. Les éléments qui ne pouvaient être renseignés en l'état des informations disponibles de façon transparente sur ladite méthode ont été identifiés par « information non disponible ». Il est tout à fait possible de mettre à jour une fiche si la méthode a été améliorée dans une nouvelle version ou si des informations complémentaires sont mises à disposition de façon transparente. Cette fiche qui constitue en partie le portfolio est en libre accès comme l'est également le guide méthodologique du Panorama. Les informations diffusées dans ces fiches sont présentées à titre purement informatif et sont sans valeur contractuelle. Leur utilisation par des tiers est réalisée sous leur entière responsabilité et la Chaire ELSA-PACT ainsi que les auteurs du Panorama ne pourront en aucun cas être tenu responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'interprétation ou de l'utilisation des informations contenues dans ces fiches.

PRÉFACE DE LA FICHE

La publication de cette fiche a été motivée par le foisonnement des méthodes d'évaluation environnementale. Il en résulte une difficulté des parties prenantes à se faire un avis sur chacune d'entre elles et/ou à choisir une méthode adaptée à leurs besoins. C'est dans ce contexte que la nécessité de réaliser un descriptif standardisé ainsi qu'une grille d'analyse rationnelle a émergé. A vocation technique, ce guide est principalement destiné aux professionnels (acheteurs publics et privés, services de l'Etat, entreprises, bureaux d'études, etc.) et aux partenaires institutionnels et ONG (associations de consommateurs, collectivités territoriales, pouvoirs publics, universitaires). Dans la mesure où ce guide fournit des informations précises pour clarifier la compréhension des méthodes d'évaluation environnementale, il pourra aussi fournir des connaissances à vocation pédagogique.